

Echange de terrain rue Picard et rue des Frères Chaffanjon avec la copropriété Résidence Espace

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin de poursuivre la réalisation du chemin piétons entre les rues Picard et Frères Chaffanjon, il est nécessaire de procéder à un échange de terrain avec la copropriété Résidence Espace, 4, rue Abbé Sieyes.

La Ville cède une surface de 746 m² à la copropriété ; celle-ci cède à la Ville une surface de 217 m². Cet échange se fera sans soulte, malgré la différence de surface (la propriété de la Ville a été acquise gratuitement en 1981 à cette même copropriété dans le cadre de leur permis de construire).

Les frais d'acte seront à la charge de la Ville.

L'Assemblée Générale de cette copropriété a donné son accord sur cet échange.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- l'échange aux conditions fixées ci-dessus,
- M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 30 janvier 1997.